

**PROCES-VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUEES ET DES DELEGUES DU SER  
SAMEDI 3 DECEMBRE 2005  
Salle des Epancheurs, La Neuveville (BE)**

Président	:	<b>M. Alain Gagnebin, SEJB</b>
1er vice-président	:	<b>M. Jean-François Guillaume, AVECO</b>
2ème vice-président	:	<b>sans</b>
Présidente du SER	:	<b>Mme Marie-Claire Tabin</b>
Sont présent-e-s	:	<b>78 délégué-e-s</b>

**Table des matières**

<b>0.</b>	<b>Ouverture par le président de l'AD .....</b>	<b>3</b>
<b>1.</b>	<b>Salutations et parole à la représentante de la CIIP, Mme Perrinjaquet .....</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>Nomination des scrutateurs .....</b>	<b>4</b>
<b>3.</b>	<b>Appel des délégué-e-s .....</b>	<b>4</b>
<b>4.</b>	<b>Approbation de l'ordre du jour .....</b>	<b>5</b>
<b>5.</b>	<b>Approbation du PV de l'AD du 27 novembre 2004, Cortaillod.....</b>	<b>5</b>
<b>6.</b>	<b>Rapport d'activité du CC/SER par la présidente SER .....</b>	<b>5</b>
6.1	Bilan .....	5
	<i>Pour le CC.....</i>	<i>5</i>
	<i>Projet de Fondation CPA .....</i>	<i>6</i>
	<i>Projet de don SER aux victimes du Tsunami.....</i>	<i>7</i>
	<i>Pour les Groupes de travail et Commissions de degrés.....</i>	<i>8</i>

6.2	Perspectives .....	8
6.3	Discussion.....	9
6.4	Approbation du RA .....	9
<b>7.</b>	<b>Messages des invité-e-s.....</b>	<b>9</b>
<b>8.</b>	<b>Comptes 2004 du SER et de l'Educateur .....</b>	<b>10</b>
8.1	Présentation.....	10
8.2	Discussion.....	10
8.3	Rapport des vérificateur-trice-s.....	12
8.4	Approbation des comptes.....	12
<b>9.</b>	<b>Fonctionnement du SER – Projet de modifications des statuts SER.....</b>	<b>12</b>
9.1	Informations .....	12
9.2	Discussion.....	13
9.3	Approbations.....	15
<b>10.</b>	<b>Budgets 2006 du SER et de l'Educateur .....</b>	<b>15</b>
10.1	Présentation.....	15
10.2	Discussion.....	16
10.3	Approbation des budgets .....	18
<b>11.</b>	<b>Elections, nominations.....</b>	<b>18</b>
11.1	Comité SER.....	18
11.2	Commission pédagogique.....	19
11.3	Commission de gestion .....	19
11.4	Bureau de l'AD .....	19
11.5	Vérificateurs des comptes .....	19
<b>12.</b>	<b>Informations du CC/SER .....</b>	<b>20</b>
	<i>Manifeste pour une politique de formation efficace .....</i>	<i>20</i>
	<i>Thèses SER sur l'intégration scolaire des élèves ayant des besoins particuliers .....</i>	<i>20</i>
	<i>Pétition sur la formation des enseignants.....</i>	<i>20</i>
<b>13.</b>	<b>Structures de jour .....</b>	<b>21</b>
13.1	Présentation de la position du CC/SER .....	21
13.2	Discussion.....	22
13.3	Approbation .....	25
<b>14.</b>	<b>Réponses aux éventuelles questions des délégué-e-s .....</b>	<b>25</b>
<b>15.</b>	<b>Divers .....</b>	<b>25</b>
15.1	Calendrier 2006.....	25

## 0. Ouverture par le président de l'AD

*La liste des présences est mise en circulation.*

Le président de l'AD, **Alain Gagnebin**, souhaite la bienvenue aux délégués à La Neuveville qui, bien que ne comptant que 3'500 habitants, est une ville puisqu'elle remplissait au Moyen-Age toutes les conditions pour être considérée comme telle. Il informe que la Municipalité est très fière d'accueillir le SER et qu'elle adressera un message aux délégués par son représentant, M. Patrick Caudoux, à l'occasion de l'apéritif officiel qu'elle est heureuse d'offrir.

**A. Gagnebin** donne quelques détails historiques sur le bâtiment dans lequel se déroule l'AD et sur l'origine de son nom (épancher = faire sécher les filets de pêche). Il souhaite, en son nom et en celui des autorités communales, une fructueuse journée à tous.

## 1. Salutations et parole à la représentante de la CIIP, Mme Perrinjaquet

Le président de l'AD salue les **invités présents**, à savoir :

- **Mme Sylvie Perrinjaquet**, Conseillère d'Etat en charge du Dpt de l'éducation, de la culture et du sport de la République et Canton de NE, représentante de la CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin);
- **Mme Judith Vuagniaux**, représentante de la FAPERT (Fédération des Associations de parents d'élèves) ;
- **Mmes Juliane Corboz** et **Josianne Thévoz**, membres d'honneur du SER ;
- **M. Christian Berger**, secrétaire général de la CIIP;
- **M. Alexandre Etienne**, président de la CDHEP (Conférence des directeurs des Hautes écoles pédagogiques);
- **M. Georges Schürch**, président de la CSE (Conférence des chefs de service de l'enseignement);
- **M. Heinz Gilomen**, vice-directeur de l'OFS (Office fédéral de la statistique) ;
- **M. Ueli Weber**, Membre du Comité directeur de la faïtière alémanique LCH et responsable du contact permanent entre LCH et le SER ;
- **M. Charly Maurer**, directeur de la FED-Romandie (Fondation Education et Développement);
- **M. Roger Salamin**, délégué romand au Comité central de epch.ch (Ecole et perfectionnement suisse) ;
- **MM. Willy Allenbach, René Blind, Michel Deppierraz, Hugues Plomb et Jacques Weiss**, membres d'honneur SER ;

**Sont excusés :**

- **Mme Suzanne Gremaud**, présidente de la CES/CIIP (Commission de l'enseignement spécialisé);
- **Mme Jacqueline Pellet**, présidente de la CP/CIIP (Commission pédagogique);
- **Mme Anne Seydoux**, présidente de la FAPERT;
- **M. Hans Ambühl**, secrétaire général de la CDIP (Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique);
- **M. Matthias Behrens**, directeur de l'IRDP (Institut de recherche et de

documentation pédagogique);

- **M. Dominique Chételat**, chef de la section francophone de l'OECD (BE) (Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire, du conseil et de l'orientation);
- **M. Denis Racle**, inspecteur de l'enseignement secondaire (BE);
- **M. Jean-François Steiert**, président de la CSG/CIIP (Conférence des secrétaires généraux);
- **M. Maurice Tardif**, recteur de la HEP BEJUNE;
- **M. Jacques Vuignier**, président de la CROTCE (Conférence romande et tessinoise des chefs d'établissements secondaires);
- **M. Stefan Wolter**, directeur du CSRE (Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation);
- **MM. Roudy Grob, Walo Hutmacher et Jacques-André Tschoumy**, membres d'honneur du SER.

**A. Gagnebin** donne la parole à Mme Sylvie Perrinjaquet qui s'exprime au nom de la CIIP.

**Mme S. Perrinjaquet** salue toutes les personnes présentes et remercie le SER de l'avoir invitée. Elle rappelle que la CIIP s'est engagée à faire avancer un certain nombre de dossiers. Cependant, elle prie les associations syndicales de comprendre que les politiciens sont obligés de tenir compte de la situation financière peu glorieuse des cantons lors de l'établissement des budgets et que des concessions sont à faire dans tous les départements.

La profession enseignante a changé. La nouvelle structure de la HEP BEJUNE donne une formation tertiaire. Elle relève que, si l'Etat forme des enseignants, il n'a pas l'obligation de leur fournir du travail.

Selon elle, une des principales tâches à accomplir ces prochaines années est la redéfinition des missions et des rôles des enseignants et des parents, ceci notamment dans le but d'alléger les problèmes que rencontrent les enseignants (burn out, augmentation de la violence à leur encontre, ...).

En conclusion, elle relève que l'horloge politique ne tourne pas à la même cadence que l'horloge syndicale, par exemple, et c'est pourquoi la patience est de rigueur.

Elle souhaite une très bonne journée à toute l'assemblée en soulignant que la Suisse a besoin des enseignants.

## 2. Nomination des scrutateurs

Le vice-président de l'AD, **J.-F. Guillaume**, propose les personnes suivantes pour remplir la fonction de scrutateurs, scrutatrices :

- **Rose-Marie Chervaz (AVECO)**,
- **René Marty (CC/SER)**,
- **Anne-Catherine Haehni (SPG)**,
- **Raymond Lemasson (SPVal)**.

**Aucune objection n'est formulée, ils sont nommés par acclamation.**

## 3. Appel des délégué-e-s

Les présidents des AC communiquent le nombre de délégués présents :

**AMCOFF : 0 / 3**

**SEJ : 6 / 10**

**SPG : 9 / 17**

**AVECO : 3 / 8**

**SEJB : 8 / 9**

**SPV : 28 / 33**

**SAEN : 7 / 9**

**SPFF : 5 / 12**

**SPVal : 12 / 17**

Aucun délégué n'a été annoncé par les Commissions de degrés, qui ont droit chacune

à 2 représentants (cf. art. 24.2b et 24.4 des statuts).

**soit, au total, 78 délégués sur 126 possibles** (118 des AC + 8 des C°).

**J.-F. Guillaume** demande la vérification du décompte des délégués par lever des cartons de vote. Les scrutateurs confirment ce décompte en tenant compte des retardataires annoncés.

#### **4. Approbation de l'ordre du jour**

**A. Gagnebin** demande s'il y a des remarques ou des questions à propos de l'OJ.

**J.-F. Wälchli (SEJB)** s'étonne du fait que l'OJ ne mentionne en aucune manière le traitement de certains documents reçus comme les Thèses sur l'intégration et les documents relatifs à la formation (Manifeste + Esquisse d'un modèle SER). Il déplore qu'il n'y ait pas de temps prévu pour débattre de ces dossiers.

**A. Gagnebin** répond qu'il est prévu une information sur ces documents au pt 12, mais pas de discussions, ceci en raison du manque de temps. Ils seront traités plus en détail à l'AD de mars 2006.

**M.-C. Tabin** précise que le choix du SER de débattre aujourd'hui du dossier Structures de jour a été dicté par l'actualité politique. En effet, il s'agissait pour le SER et pour LCH de se positionner face à une initiative émanant des parlementaires, notamment pour être en mesure de répondre aux questions des journalistes. Elle souligne que le Comité central du SER doit parfois prendre position rapidement sans avoir le temps d'en référer à l'AD. Elle informe que le dossier de la formation sera traité intensément à l'AD du printemps.

**J.-F. Wälchli** insiste pour que le débat sur la formation ne soit pas escamoté.

**A. Surdez (SEJ)** demande à ce que l'on respecte l'OJ.

**L'OJ est approuvé avec ces remarques.**

#### **5. Approbation du PV de l'AD du 27 novembre 2004, Cortailod**

**Le PV est approuvé sans remarque.** L'excellent travail de la secrétaire est relevé et elle en est remerciée par des applaudissements.

#### **6. Rapport d'activité du CC/SER par la présidente SER**

**M.-C. Tabin** remercie les collègues du SEJB, et tout particulièrement A. Gagnebin, pour l'organisation de cette journée. Elle remercie aussi tous les invités présents d'accepter de consacrer un samedi pour mieux connaître la vie syndicale du SER. Remerciements également aux délégués.

##### **6.1 Bilan**

###### **Pour le CC**

**M.-C. Tabin** souligne que le Rapport d'activité 2005 (RA), compte 48 pages qui résument le travail de nombreux groupes et commissions. Le CC/SER a gardé le même canevas que les années précédentes, ceci afin de mettre en évidence l'activité et le suivi de l'activité. Il permet de constater l'étendue et la qualité du travail qui se fait.

Elle relève qu'un des objectifs, lors de la création du SER en 1999, était de devenir un acteur incontournable de la formation. Cet objectif est presque atteint, et le SER est parfois dépassé par son succès et les sollicitations auxquelles il doit répondre (cf. Chapitre 8) s'ajoutent au travail ordinaire de l'association.

En 2005, le SER a organisé la Semaine romande de la lecture, le séminaire syndical, le Forum AAM et la Journée ES. Toutes ces manifestations sont des plus-values pour notre association et pour tous les enseignants de Suisse romande. Mais le SER a besoin de plus d'engagement en ressources humaines et financières. Les comptes montrent que le SER s'est laissé déborder par ce succès.

Le CC/SER s'est donc posé des questions et a dû opérer des choix face à cette inflation à juguler. D'où la décision d'une redéfinition du fonctionnement du SER, avec limitation des frais, puisqu'il semble qu'une augmentation des cotisations soit malvenue en ce moment.

Le CC/SER assure que ce dépassement par rapport au budget ne se reproduira pas. En outre, il encourage les délégués à mobiliser le plus de collègues possibles à rejoindre les rangs des AC. Il propose à l'AD un nouveau type de fonctionnement, d'organisation. En tant que présidente du SER, M.-C. Tabin invite les délégués à accepter la proposition du CC/SER.

Elle indique que l'approbation de l'AD sera également requise pour la Fondation CPA et pour un autre projet du CC/SER. Elle se tient à la disposition pour les questions après la présentation.

### **Projet de Fondation CPA**

**J. Marti** présente une nouvelle orientation pour CPA (cf. doc envoyé aux délégués). Elle a une pensée émue pour Charly Reymond, qui a longtemps œuvré pour la Coopération pédagogique en Afrique et qui s'est éteint au printemps.

Elle donne un bref historique de CPA qui fête ses 40 ans d'activité. L'objectif principal de CPA est le développement de la collaboration nord-sud et surtout sud-sud, notamment avec la formation de formateurs.

Le CC/SER a soutenu cette proposition de mutation en fondation qui a l'avantage de procurer à CPA un statut facilitant la collecte de fonds tant publics que privés. CPA restera une structure du SER, ses membres étant majoritaires dans le Conseil.

L'attribution à CPA de Fr. 5.- par membre sur la cotisation SER n'est pas remise en question. Elle assure que ce changement n'aura pas d'incidence sur les relations de CPA avec ses partenaires africains.

Le Conseil de Fondation comptera 9 personnes maximum. Le 1<sup>er</sup> Conseil sera composé de membres de l'actuel groupe de travail, à savoir :

- **Juliane Corboz**, présidente ;
- **Josy Marti**, vice-présidente (SEJB) ;
- **Dennis Roshier**, caissier
- **Marie-Claire Tabin**, qui assurera le lien avec le Comité SER
- **Claire-Madeleine Ney** (SPV) ;
- **Alain Raval** (SEJB) ;
- **Daniel Moser-Léchet** (SEJB) ;
- **Jorge Montoya-Romani**, personne ressource.

**J. Marti** informe ensuite que le capital de départ de Fr. 30'000.- mentionné à l'art. 3, Avoir de la Fondation, ne suffit pas à couvrir la garantie demandée par la Surveillance fédérale des fondations.

Il faudra donc puiser dans le capital propre de CPA.

En conclusion, **J. Marti** demande à l'AD d'accepter le changement de statut de CPA.

**Le président de l'AD** demande s'il y a des questions.

**J.-F. Wälchli (SEJB)** fait remarquer qu'il n'y a pas, dans les statuts de la Fondation, de référence claire au SER en ce qui concerne le nom et le siège. Il demande si c'est délibéré.

**M.-C. Tabin** répond par l'affirmative en expliquant les difficultés à obtenir l'aide d'organismes comme la Loterie romande, par ex., lorsque apparaît l'appartenance à un syndicat. Elle informe que le SER s'est trouvé également confronté, et pour les mêmes raisons, à des réponses négatives lors de la recherche de fonds pour les Assises romandes de l'éducation.

Elle insiste sur l'importance que les membres du SER demeurent majoritaires au sein du Conseil et indique que cela ne changera rien au travail du SER, puisque CPA n'a pas surchargé le CC/SER et a toujours fonctionné de façon autonome.

**A. Gagnebin** soumet à l'approbation de l'AD le **projet de Fondation CPA**, tel que présenté dans le document reçu par les délégués, **avec modification du montant mentionné à l'art. 3 (Fr. 50'000.- au lieu de Fr. 30'000.-)**.

**Cet objet est approuvé par 72 voix et sans opposition.**

### **Projet de don SER aux victimes du Tsunami**

**S. Schöb** rappelle la vive émotion que ce drame a générée. Elle retrace les faits, chiffres à l'appui, à l'aide d'une présentation sur écran. Elle informe de la réflexion qui a conduit le CC/SER à proposer l'attribution d'un montant de Fr. 10'000.- (Fr. 1.-/membre), à un fonds d'aide aux victimes et du souci d'avoir une garantie de suivi de l'utilisation de cet argent. C'est pourquoi cette réflexion a été menée en lien avec l'Internationale de l'Education (IE). Vu les difficultés financières auxquelles est confronté le SER, le CC a décidé de différer le versement de cette somme (à prendre sur le fonds Solidarité) et de soumettre son projet à l'approbation de l'AD.

Entre temps, d'autres catastrophes ont eu lieu et, presque un an après, la question de savoir si les besoins sont encore réels s'est posée. Elle donne l'état des lieux de l'avancement des travaux et de ce qui est prévu par le fonds de l'IE qui concentre essentiellement son aide aux enseignants et aux élèves.

Le CC/SER propose de partager cette somme ainsi :

- **Fr. 5'000.-** en faveur des victimes du Tsunami en Asie
  - **Fr. 5'000.-** en faveur des victimes du tremblement de terre au Cachemire
- à verser dans les fonds de l'IE prévus à cet effet.

Il recommande à l'AD d'accepter cette proposition exceptionnelle et ceci malgré les finances peu réjouissantes du SER.

**Le président de l'AD** demande s'il y a des questions.

**Y. Froidevaux (SPV)** fait remarquer que c'est le 2ème élément soumis au vote de l'AD sans que cela ne soit prévu à l'OJ. Il propose de reporter ce vote au moment du vote du budget 2006.

**M.-C. Tabin** explique que le CC a envisagé de verser cette somme encore cette année et que ce versement n'a aucune incidence sur le budget 2006. En outre, cette somme sera prise sur le fonds de solidarité.

**Y. Froidevaux** demande qu'à l'avenir ces décisions paraissent à l'OJ.

**S. Rohrbach** précise que les relations SER-IE font partie des activités du SER, raison pour laquelle cette proposition figure à ce point de l'OJ.

**Approbation du projet de versement de Fr. 10'000.- aux fonds d'aide de l'IE :**

**Proposition approuvée par l'AD par 70 voix favorables, 1 non et 5 abstentions.**

## Pour les Groupes de travail et Commissions de degrés

**Groupe « Enseignement spécialisé »** (Pdt : *Christian Laffely*) :

Pas de commentaire.

**Groupe « Activités artistiques manuelles »** (Pdt : *Jacques Daniélou*) :

**C. Bonzon (SPV)** remercie tous les collègues qui ont œuvré à l'organisation du Forum AAM et qui ont contribué au succès de cette journée.

**B. Raboud (SPV)** remercie également tous les collaborateurs et plus particulièrement C. Bonzon et J. Daniélou. Il demande les applaudissements de la salle.

**Comm. de degrés -2+2** (Pdt : *Samyr Chajai*) :

Pas de commentaire.

**Comm. de degrés +3+9** (Pdt : *Tristan Mottet*) :

Pas de commentaire.

**Comm. de degré professionnel** (*seulement 2 mbres*) :

Pas de commentaire.

**M.-C. Tabin** remercie C. Bonzon d'avoir initié les remerciements. Elle remercie les membres des groupes d'organisation des journées ES, AAM, de la Semaine romande de la lecture et tous les participants à ces manifestations. Un grand merci également à tous les collègues qui oeuvrent dans les groupes et commissions du SER.

Elle informe de quelques petites erreurs dans le RA 2005 :

- Page centrale, composition du Gpil. Semaine romande de la lecture 05 : **Roux Claudine est membre SPV** et non SPFF ;
- Page 42, IDHEAP : **Rajouter J. Daniélou** à côté de M. Bulliard.

## 6.2 **Perspectives**

**Le président de l'AD** donne la parole à **G. Pasquier** qui énumère les priorités du SER :

- Assises romandes de l'éducation (ARE) en septembre 06 ;
- Dossier de la formation (qui prend de plus en plus d'importance et qui implique de nombreux autres dossiers) ;
- Dossier des langues (initiatives populaires en Suisse alémanique) ;
- HarmoS, qui touche également l'enseignement spécialisé avec les nouveaux standards ;
- PECARO (suite du dossier avec les réalisations cantonales) ;
- Intensification de la collaboration avec la CIIP ;
- Intensification de la collaboration avec la Suisse alémanique (CDIP, LCH et le groupe Ebenrain) ;
- Intensification de la collaboration au niveau européen (CSEE), notamment sur le dossier de l'AGCS ;
- Egalement au niveau international où les dossiers ne manquent pas non plus (par ex. le projet « Education pour tous » initié par l'IE) ;
- Efforts aussi au niveau de l'Éducateur pour toujours tenter d'améliorer et de rendre plus agréable la lecture et plus aisée la recherche de renseignements.

Applaudissements en guise de remerciements à **G. Pasquier**.

### 6.3 Discussion

Le président de l'AD donne la parole aux délégués.

**Ch. Laffely (SPV)** tient à associer aux remerciements pour l'organisation de la Journée ES la secrétaire, N. Trincherio.

Il demande ensuite ce qu'il en est du dossier Thèses sur l'intégration en précisant qu'il n'aimerait pas que ce dossier finisse aux oubliettes.

**M.-C. Tabin** rappelle que l'actualité dicte parfois l'urgence du traitement des dossiers et que c'est pour cette raison que les structures de jour sont à l'OJ de cette AD. Elle souligne que les positions prises sont celles du CC/SER, que cela est mentionné sur les documents et précisé lors des interviews des journalistes. Elle assure que le thème de l'intégration sera débattu en 2006.

**B. Raboud (SPV)** relève qu'il a été question de la formation dans les perspectives du SER. Il en profite pour demander que l'on donne suite à l'élan initié par le Forum AAM pour défendre la formation dans ces branches. Il sollicite l'appui de la faïtière pour soutenir la nouvelle formation octroyée par la HEP-VD et pour qu'elle devienne une formation romande.

**M.-C. Tabin** propose d'attendre l'évaluation des journées, ainsi que celle de la Semaine romande de la lecture et que des propositions concrètes soient adressées par écrit au SER. Elle demande aux présidents des groupes de travail de veiller à ce que cela soit réalisé.

### 6.4 Approbation du RA

**L'approbation du Rapport d'activité se fait par applaudissements.**

## 7. Messages des invité-e-s

**Mme Judith Vuagniaux**, vice-présidente de la FAPERT, remercie le SER d'associer une fois de plus la FAPERT à cette journée des délégués et espère ainsi le renforcement de la collaboration et des échanges entre parents et enseignants. Elle salue les différentes initiatives et activités du SER, telle la création des Assises romandes de l'éducation, les prises de position via les communiqués de presse sur des sujets d'actualité et surtout l'engagement en faveur d'une école sans filières.

En ce qui concerne les thématiques du jour, elle relève que la FAPERT soutient le manifeste pour une formation efficace tout en revendiquant une évaluation des enseignants sur le plan romand avec la mise sur pied d'un système de crédits et de valorisation pour la formation continue.

Sur la question de l'intégration des élèves ayant des besoins particuliers, la FAPERT appuie les revendications du SER tout en s'étonnant qu'il ne soit fait mention nulle part dans ces thèses de la collaboration avec les familles.

Ce manquement conforte la FAPERT dans son opinion, forgée par les expériences sur le terrain, qu'un réel partenariat avec la famille n'existe pas.

Elle interpelle ainsi l'AD : « Croyez-vous sincèrement que l'école de demain se construira sans les parents ? » et insiste sur les efforts à faire pour intégrer réellement une culture de la collaboration dans l'esprit des enseignants et de la famille.

Quant au dossier des structures de jour ou école à horaire continu, la FAPERT attend en priorité une harmonisation romande des horaires scolaires. Elle estime que le réalisme de cette initiative diffère fortement entre grandes agglomérations et zones rurales et qu'il s'agit de bien mesurer les coûts qu'elle engendrera.

A l'heure où les restrictions budgétaires pleuvent dans les cantons, la FAPERT estime

plus important d'adapter une pédagogie à cette situation et d'en faire valoir le bien-fondé auprès des départements.

En remerciant l'assemblée de son attention, elle souhaite à tous une agréable et fructueuse journée.

**M. Ueli Weber, représentant de LCH** (responsable du contact permanent entre les deux faïtières) remercie le SER pour l'invitation et transmet le bonjour de LCH. Il fait le bilan d'une collaboration fructueuse, notamment sur les dossiers des langues, des nouvelles technologies et de la formation des enseignants. Comme à son habitude, il conclut sur une note humoristique à propos de ses études à Bienne et du bilinguisme qui caractérise cette ville et souhaite à tous les délégués une très bonne assemblée.

La parole est donnée ensuite à **M. Heinz Gilomen, Vice-directeur de l'OFS**, qui a accepté de s'adresser aux délégués SER non pas pour parler des divergences qui ont opposé le SER et l'OFS à propos de la publication des résultats de PISA, mais juste pour exprimer son plaisir d'être là. Il remercie vivement le SER de l'avoir invité et souligne la bonne collaboration entre l'OFS et l'association faïtière. Il relève le profond respect que l'OFS éprouve pour la profession enseignante et pour le travail du SER : « Vos contributions sont très précieuses et importantes, même si elles sont parfois critiques. Nous les prenons au sérieux pour améliorer notre travail ». Il transmet les meilleurs vœux de l'OFS et remercie le SER pour son engagement et pour sa collaboration qu'il espère voir encore s'accroître.

**Vu le retard pris sur l'horaire, la pause prévue de 20' est raccourcie à 10'.**

## **8. Comptes 2004 du SER et de l'Educateur**

**A. Gagnebin** salue l'arrivée de **M. Jean-Pierre Chevalley**, de la Fiduciaire FIVA et lui cède la parole.

### **8.1 Présentation**

**J.-P. Chevalley** présente les comptes 2004 figurant dans le document remis à tous les délégués (présentation sur écran).

Il commente en premier lieu les produits et les charges du SER en relevant les dépenses initiées par le CC/SER non prévues dans le budget 2004, à savoir les ARE, la Semaine romande de la lecture, le séminaire syndical et la participation à la campagne nationale d'affichage.

Il passe ensuite aux commentaires relatifs aux comptes de l'Educateur.

### **8.2 Discussion**

**Ch. Laffely (SPV)** se demande, en constatant l'important dépassement par rapport au budget pour des dépenses qui n'y figuraient pas, où se prennent les décisions puisque les délégués n'ont pas été consultés, et s'interroge sur la valeur du vote des budgets par l'AD.

**Y. Froidevaux (SPV)** revient sur une demande qu'il avait formulée en 2004, transcrite par ailleurs dans le PV, et dont il n'a pas été tenu compte, à savoir la présence, dans la présentation des comptes, d'une colonne mentionnant en parallèle les montants prévus au budget, ceci afin de permettre une comparaison rapide. Il insiste pour que cela soit effectif lors de la prochaine présentation des comptes. En outre, il souhaite obtenir des précisions sur ce qui est compris dans le montant de Fr. 18'000.- affecté à la Semaine romande de la lecture.

En ce qui concerne la présentation des comptes, **J.-P. Chevalley** répond qu'il prépare les documents avec le souci de ne pas surcharger les délégués de chiffres, **mais qu'une feuille de présentation telle que souhaitée sera jointe au PV.**

En réponse à l'intervention de Ch. Laffely, **M.-C. Tabin** admet une fois encore au nom du CC que celui-ci a dépassé ses compétences financières. Selon les statuts, un dépassement de 5% du budget est autorisé, or le CC a été bien au-delà. Il a pris des décisions, toujours dans un souci de plus-value pour le SER, sans en référer à l'AD et il fait amende honorable. Le CC a pris conscience de ses erreurs et s'engage à « faire plus avec moins ». Cette bonne résolution transparaît déjà dans le budget 2006.

**J. Marti** répond ainsi à la demande de Y. Froidevaux concernant le coût de la Semaine romande de la lecture : Effectivement, la 1<sup>ère</sup> édition a coûté très cher. Elle a été initiée par les Commissions de degrés, ce qui implique beaucoup de monde aux séances donc beaucoup de frais de déplacements et d'indemnités de séances. Sont également compris dans ce montant les frais inhérents à la création du logo de la manifestation et des deux affiches, ainsi que ceux occasionnés par les conférences organisées. Elle précise que la mise en place de cette 1<sup>ère</sup> édition sert aux suivantes, le logo, par ex., reste le même et est réutilisé en changeant juste sa couleur. L'expérience acquise permet également de réduire les coûts (une seule affiche pour la 2<sup>ème</sup> édition ou la mise en place d'un groupe de pilotage restreint, par ex.).

**Ch. Laffely** souligne que, selon le Code des obligations, les comptes doivent être approuvés dans les six premiers mois de l'année. Or il fait remarquer qu'on est fin 2005 et s'inquiète de savoir si les comptes 2005 réservent les mêmes surprises que les comptes 2004 ou si le CC/SER a déjà redressé la barre cette année.

**J.-P. Chevalley** confirme que selon le Code des obligations les comptes doivent être approuvés dans les 6 mois qui suivent la clôture.

**M.-C. Tabin** indique que c'est une des raisons pour lesquelles le CC propose à nouveau deux AD annuelles.

En ce qui concerne les comptes 2005, elle assure qu'un gros effort a été entrepris, mais que les vrais effets se feront sentir en 2006. Elle requiert l'indulgence de l'AD par rapport à des décisions prises de manière urgente, sans avoir le temps d'en référer à l'AD.

Pour 2005, la Semaine romande de la lecture a été reconduite, bien que ne figurant pas au budget.

**Y. Froidevaux** intervient en mentionnant qu'il ne s'agit pas d'indulgence, mais de confiance. Il acceptera ces comptes sans grand enthousiasme, parce qu'il a confiance. Mais il ne comprend pas pourquoi les 2<sup>èmes</sup> ARE n'ont pas été budgétisées ?

**M.-C. Tabin** avoue sincèrement que c'est un oubli du CC, qui les a considérées comme une activité hors de l'ordinaire comme lors de la 1<sup>ère</sup> édition. Elle relève tout de même que l'AD avait donné un blanc-seing en cas d'obtention d'un subside de la part de la CIIP.

En outre, elle tient à informer objectivement l'AD que toute organisation d'une journée ou autre manifestation a un coût. Par ex., les budgets de Fr. 3'000.- chacun pour le Groupe de travail ES et le pour le Groupe de travail AAM ne suffiront de loin pas à couvrir le coût d'organisation des deux journées, notamment le défraiement des personnes indispensables à leur mise sur pied.

**C. Bonzon (SPV)** relève que le Forum AAM a coûté cher mais qu'il n'a pas lieu chaque année. Elle juge frustrant de se voir limiter des plénières pour raisons budgétaires. Elle souligne les efforts du groupe d'organisation pour ne pas amputer le budget du SER, notamment par la recherche de sponsors.

**L. Vité (SPG)** se réfère au graphique « Evolution des recettes et dépenses » et demande à quoi est due la chute des recettes entre 2000 et 2002.

**J.-C. Savoy** pense avoir commis une erreur pour rendre plus parlante cette courbe.

**M.-C. Tabin** précise que la question a été posée en CC et que le caissier de l'époque a été contacté. D. Roshier ne se souvient pas d'un événement marquant. Le CC a trouvé quelques explications : Mise à jour du fichier des membres, années blanches, mises à la retraite anticipée, etc. Ces chiffres seront vérifiés et une information sera apportée ultérieurement à l'AD.

### 8.3 Rapport des vérificateur-trice-s

**Le président de l'AD** signale que les comptes 2004 ont été vérifiés par **Marc Schaller** (SPG), **Vincent Brêchet** (SEJ) et **Marie Bertherin** (SPFF).

Il donne la parole à **M. Schaller** qui donne lecture du rapport.

### 8.4 Approbation des comptes

**Les comptes SER sont approuvés par 58 voix favorables, 3 non et 16 abstentions.**

**Les comptes de l'Educateur sont approuvés à l'unanimité.**

**Le président de l'AD** remercie J.-P. Chevalley, les vérificateurs et le CC auquel il est donné décharge.

## 9. Fonctionnement du SER – Projet de modifications des statuts SER

### 9.1 Informations

**A. Gagnebin** donne la parole à **Jean-Claude Savoy** et **Francis Baour**.

**J.-C. Savoy** revient brièvement sur l'évolution des recettes et dépenses et les raisons qui ont poussé le CC à modifier le fonctionnement et les statuts.

La courbe des recettes est relativement plate, le nombre des enseignants n'augmentant pas. La seule solution pour augmenter les recettes serait l'augmentation des cotisations. Les dépenses quant à elles augmentent. Outre les manifestations non budgétisées, il faut tenir compte de l'augmentation du coût de la vie et d'une organisation plus professionnelle du SER.

**F. Baour** continue par la présentation des organigrammes. Les changements fondamentaux proposés sont

- Le remplacement du Groupe politique (Gpol.) et du Comité central (CC), qui sont deux groupes en concurrence et dont le fonctionnement est lourd, par un groupe nommé Comité SER ;
- Le remplacement des Commissions de degrés par une Commission pédagogique (CP).

Le nouveau Comité SER sera composé de 14 personnes (et non 12 comme indiqué sur l'organigramme) puisque G. Pasquier et lui-même, actuels vice-présidents, portent deux casquettes. Ce groupe est dans le prolongement du Groupe politique actuel. Il travaillera sur 1 jour, le vendredi.

Les membres qui s'ajoutaient aux membres Gpol pour devenir le CC ne seront pas mis à l'écart ; ils sont invités à intervenir dans la Commission pédagogique, de même que les membres des Commissions de degrés.

La CP, qui comptera 7 à 15 membres, issus indifféremment des AC, travaillera la plupart du temps en petits groupes selon les thèmes abordés, avec des mandats précis, ciblés et définis dans le temps.

Un membre du Comité SER assurera la liaison entre les deux organes.

Les groupes de travail ES et AAM sont maintenus, vu leur spécificité.

Après avoir étudié diverses propositions concernant la composition de l'AD en terme de pourcentage des membres, le CC/SER a décidé de maintenir le statu quo au niveau du nombre de délégués, mais de revenir à deux AD par an.

**M.-C. Tabin** rajoute des informations sur la proposition de création d'une Commission de gestion. Celle-ci remplacera le Groupe Finances actuel.

Son mandat : Contrôler le respect du budget ; apporter des conseils au Comité SER. Composée de 3 personnes, cette commission peut venir à tout moment demander à voir les documents, l'état des comptes, etc.

Ces personnes auront un rôle de rapporteurs à l'AD.

**R. Marty, A.-M. Mesiano, J.-M. Haller** du Gr. Finances actuel sont présumés dans cette commission pour autant qu'ils donnent leur accord.

## 9.2 Discussion

**F. Bernardin (SEJB)** demande des explications sur les raisons qui ont poussé le CC/SER à envisager une révision du pourcentage des représentants à l'AD.

**M.-C. Tabin** répond qu'une diminution du nombre de délégués a été envisagée pour diminuer les coûts. Mais, pour des questions d'intérêts pédagogique et syndical, le CC/SER est finalement resté au statu quo.

**Y. Froidevaux (SPV)** demande des précisions sur le poste attribué à la comptabilité, mentionné en haut de l'organigramme 2006.

**F. Baour** demande à l'AD de prendre l'autre organigramme (de fonctionnement). A terme, le CC/SER prévoit d'avoir une adjointe administrative. Pour l'instant, il a dû mettre en place un fonctionnement provisoire avec les services d'une comptable de la fiduciaire Chevalley.

**M.-C. Tabin** ajoute que, depuis le départ de D. Roshier, c'est elle qui doit assumer la gestion des finances, ce qui alourdit considérablement son cahier des charges. Elle souhaite pouvoir se décharger de cette tâche.

**Ch. Laffely (SPV)** demande si la modification des statuts prévue est provisoire.

**J. Daniélou** répond ainsi : Le budget 2006 tient compte des orientations discutées. Pour que le budget puisse être adopté, il faut adopter les nouvelles orientations, orientations qui vont conduire à des modifications des statuts actuels. Donc, la procédure à suivre est la suivante :

- Discussion sur les nouvelles orientations ;
- Approbation des nouvelles orientations ;
- Acceptation d'une dérogation aux statuts actuels ;
- Modifications obligatoires des statuts. Cela sera discuté en AD en 2006, peut-être pas à l'AD du printemps car cela prend du temps et, en outre, diverses adaptations sont à faire par rapport aux statuts des AC. Donc plutôt à l'AD de décembre.

**A. Bertholet-Fasel (SPG)** demande si cela a du sens de garder autant de délégués alors qu'on connaît les difficultés à en trouver et à les rassembler à une date précise.

**J. Daniélou** explique qu'il était à l'origine d'une proposition pour en doubler le nombre, car, avec un exécutif plus restreint (le nouveau Comité SER), il estimait souhaitable d'avoir une représentation du législatif plus large. Surtout que l'AD fonctionne toujours avec environ les 2/3 de délégués.

**M. Delacour (SPV)** fait remarquer qu'il semble que l'on n'ait pas réglé le problème du gardien des finances, puisque la présidente s'en éloigne.

**M.-C. Tabin** répond que l'engagement d'une employée de la fiduciaire est certes provisoire, mais que cette personne est quelqu'un de capable, apte à la soulager dans la tâche de la gestion des finances. Elle ajoute que le Groupe Statuts a été mandaté pour réfléchir à des solutions pour solidifier et stabiliser le poste de la gestion des finances. La possibilité d'engager un secrétaire général sera étudiée.

**C. Bonzon (SPV)** demande s'il est prévu que cette personne assiste aux séances du Comité SER. Elle souhaite vivement que oui.

**M.-C. Tabin** répond que cette personne est chargée de l'administratif comptable et qu'il n'est pas prévu qu'elle participe aux séances du Comité SER.

La présidente SER assure que le Comité sera très soucieux des finances à l'avenir.

Suite à l'insistance de quelques délégués, **M.-C. Tabin** ajoute que le Comité décidera du bien-fondé de la participation de cette employée aux séances.

**J.-P. Chevalley** précise sa fonction au sein du SER. Il n'est pas à l'interne. Il a pour mandat de faire les boucléments. Pour cela, il a besoin de collaborer avec une personne compétente au niveau comptable, ce qui manquait au SER, raison pour laquelle il a proposé de mettre à disposition quelqu'un de son personnel, car lui ne peut pas remplir ce rôle. Il ajoute qu'il faudra établir à cette personne un cahier des charges très strict.

**Le président de l'AD** interrompt la discussion à **12h30** car le temps passe et il est l'heure de se rendre à la Maison de Bellelay pour le repas.

**Reprise : 14h15.**

**J.-F. Wälchli (SEJB)** s'inquiète du manque de lien entre la CP et les groupes de travail ES et AAM qui, selon lui, risque de provoquer une rupture dans le fonctionnement.

En outre, il estime que l'engagement d'un secrétaire général devrait être envisagé à terme.

En ce qui concerne l'AD, bien qu'elle ait un rôle de législatif à faire valoir face à l'exécutif que représente le Comité, il déplore le manque de temps qu'on lui accorde pour traiter de dossiers touchant à la pédagogie.

**M.-C. Tabin** lui assure que ses remarques seront maintenues très présentes à l'esprit du Comité SER, qui étudiera comment établir un lien entre les groupes de travail et la CP.

**F. Baour** ajoute que le Groupe Statuts réfléchira à la possibilité d'engager un secrétaire général.

**C. Bonzon (SPV)** milite pour que le nombre de délégués ne soit pas diminué. Selon elle, il serait paradoxal de vouloir faire grandir un syndicat en diminuant le nombre de délégués.

En ce qui concerne les décisions à prendre en urgence, elle propose de trouver des solutions pour consulter les délégués sans les réunir (par ex. : consultation par internet).

**M.-C. Tabin** partage ce qui vient d'être dit. La communication n'est pas un problème, établir un fichier e-mail n'est pas un problème. Le problème réside dans le fait que les délégations de certaines AC ne sont pas fixes. En tant que présidente SER, elle doit travailler par le biais des AC. Elle demande si les délégués seraient d'accord d'appartenir à un corps de délégués, ce qui permettrait de remédier à cette situation.

Suite à une demande de précisions de **L. Vité (SPG)** relatives à la Commission de gestion, **F. Baour** donne lecture du cahier des charges de ladite commission.

**J.-E. Rastorfer** fait remarquer, par rapport à ce qui a été dit, que certaines réponses devraient se trouver dans les nouveaux statuts comme, par ex., la possibilité de voter par correspondance.

En ce qui concerne qui est délégué, cela pourrait également être réglé par les statuts. Il rappelle en outre qu'il avait proposé, lors de la décision de passer à une AD annuelle, de mettre en place des réunions cantonales avec les délégués et d'autres membres pour aborder, notamment de façon informative, les dossiers pédagogiques.

**E. Montagrin (SPV)** demande si un calendrier de mise en œuvre du nouveau fonctionnement est prévu et s'interroge sur le bien-fondé d'une élection du nouveau Comité SER par l'AD, alors que celui-ci est composé des présidents des AC.

**M.-C. Tabin** précise que le nouveau fonctionnement démarrera dès l'an prochain puisque le budget 2006 a été établi sur cette base. Elle ajoute que des ajustements devront être fait et demande la confiance des délégués à ce propos. En ce qui concerne les membres du Comité SER, c'est une ratification qui est demandée à l'AD.

**A. Gagnebin** renchérit en rappelant que le CC s'engage à présenter les nouveaux statuts en décembre 2006.

**A. Surdez (SEJ)** demande si cette façon de faire est prévue dans les statuts.

**A. Gagnebin** répond que non et que c'est la raison pour laquelle un vote sur la dérogation aux statuts est prévu.

**F. Baour** intervient en soulignant que si la dérogation aux statuts est refusée, il ne sera pas possible de faire voter le budget basé sur le nouveau fonctionnement, ce qui impliquerait une AD extraordinaire en janvier 2006 pour approuver un budget largement déficitaire.

**J. Daniélou** fait remarquer que les dispositions figurant à l'art. 59 des statuts, qui régit justement la révision des statuts, peuvent être considérées en gros comme respectées. Il promet aux délégués qu'à l'AD du 2 décembre 2006, 3 éléments leur seront fournis, à savoir

- le bilan du nouveau fonctionnement ;
- un exposé des motifs qui ont conduit à ce nouveau fonctionnement ;
- des propositions de modifications formelles des statuts.

### 9.3 **Approbatons**

Le président de l'AD demande aux délégués de se prononcer en deux temps :

#### **1<sup>er</sup> vote**

**Approbation de l'orientation générale du nouveau fonctionnement SER.**

**L'AD accepte cette orientation à l'unanimité moins 1 abstention.**

#### **2<sup>ème</sup> vote**

**Approbation de la dérogation aux statuts**

**L'AD accepte cette orientation à l'unanimité moins 1 abstention.**

**L'AD donne mandat au nouveau Comité SER de présenter les 3 éléments mentionnés ci-dessus par J. Daniélou à l'AD de décembre 2006.**

## 10. **Budgets 2006 du SER et de l'Educateur**

### 10.1 **Présentation**

**J.-P. Chevalley** commente les budgets 2006 du SER, puis de l'Educateur à l'aide d'une présentation sur écran.

Il souligne qu'une augmentation des cotisations devra être envisagée à l'avenir pour

équilibrer le budget de l'Educateur, notamment en raison des frais postaux qui ne cessent d'augmenter.

## 10.2 Discussion

**Ch. Laffely (SPV)** relève une augmentation des frais généraux du SER de plus de Fr. 10'000.- entre l'exercice 2004 et le budget 2006. Il souhaite avoir des précisions sur ce que cette somme comprend.

Il demande également quels sont les Groupes de travail concernés par le budget de Fr. 19'000.-.

En outre, il s'étonne du faible montant de Fr. 1'000.- accordé dans le budget 2006 à la promotion de l'Educateur.

**M.-C. Tabin** répond à la 2<sup>ème</sup> question : Les groupes de travail concernés sont la CP, le GT ES (Fr. 1'500.-) et le GT AAM (Fr. 1'500.-).

**J.-P. Chevalley** informe que les frais généraux regroupent les cotisations et dons, les intérêts et frais bancaires, la gestion du site internet, la promotion du SER, l'abonnement à divers journaux et revues, etc.

**M.-C. Tabin** précise que, jusqu'ici le site internet était tenu par G. Pasquier, sans salaire. Le CC/SER a décidé de rétribuer cette prestation.

**G. Pasquier** indique que cette somme de Fr. 1'000.- est affectée au tirage supplémentaire de certains numéros de l'Educateur pour la distribution à divers organismes selon les thèmes qui y sont traités ou pour des actions promotionnelles des AC. Il n'y a pas de promotion systématique.

**I. Berney-Monnier (SPV)** s'étonne que le budget de la CP soit plus élevé que le coût de l'ensemble des commissions existantes jusqu'ici.

En ce qui concerne la Semaine romande de la lecture, dont il a été dit qu'elle serait peut-être reconduite en 2006, il n'est rien prévu dans le budget 2006.

**M.-C. Tabin** répond qu'il y avait jusqu'ici 4 commissions de degrés (-2+2 ; +3+6 ; +7+9 et le degré professionnel) pour un budget de Fr. 11'000.-, et donc que le budget alloué à la CP est moindre.

Pour la Semaine de la lecture, effectivement rien n'est prévu dans le budget, le CC/SER ayant, dans un premier temps, décidé de ne pas reconduire cette manifestation en 2006.

**L. Vité (SPG)** fait remarquer qu'il y a également une forte augmentation (plus de Fr. 20'000.-) au point Administration des charges de l'Educateur. Il demande si c'est aussi la gestion du site internet qui justifie un pareil saut.

**J.-P. Chevalley** répond par l'affirmative.

**Y. Froidevaux (SPV)** fait remarquer qu'il y a quelque chose de pas clair dans l'attribution des montants aux commissions.

En outre, il ne comprend pas bien la subtilité comptable des attributions et dissolutions des réserves concernant le congrès.

**O. Baud** précise que les GT ES et AAM ont chacun Fr. 1'500.- à leur budget pour 2006 et qu'effectivement cela sous-entend qu'il reste Fr. 16'000.- pour la CP et que cela devra être corrigé.

Sur la question du congrès, **J.-P. Chevalley** répond qu'en 2005, il était prévu dans le budget d'attribuer la moitié des cotisations pour le congrès (Fr. 9'500.- sur Fr. 19'000.- de cotisations) au fonds de réserve et qu'en 2006 Fr. 6'000.- sont prévus pour couvrir des frais et que donc, il reste Fr. 13'000.- pour la réserve Congrès.

**M.-C. Tabin** précise que la somme de Fr. 19'000.- correspond au total du montant versé par les membres, soit Fr. 2.-/membre, pour le congrès. Elle rappelle que l'AD a approuvé que l'on puise dans ce compte pour les ARE, qui se déroulent tous les 2 ans.

**J. Daniélou** se demande si le CC/SER ne va pas trop loin dans le serrement des comptes. Avec un budget de Fr. 1'500.- par GT, on couvre une séance annuelle. Si un GT devait se réunir pour régler un problème urgent, cela ne suffirait pas.

**R. Meury (SEJ)** fait part d'une gêne de la part des délégués. Selon lui, c'est un membre du CC qui devrait présenter les options politiques du nouveau budget. En outre, il estime impératif que la responsabilité financière soit définie dans les nouveaux statuts.

En ce qui concerne l'opportunité de rééditer la Semaine de la lecture en 2006, il s'agit d'une option politique que le nouveau Comité a à prendre. Dans l'incertitude, le poste doit figurer au budget. Si tout à coup cette manifestation ne se fait pas, le Comité peut toujours en expliquer les raisons par la suite. En outre, les explications fournies par J. Marti le poussent à soutenir un renouvellement de la Semaine romande de la lecture.

**M.-C. Tabin** souligne qu'il est important que l'AD se prononce sur la proposition de R. Meury concernant la Semaine de la lecture.

Elle rectifie l'information donnée précédemment en réponse à la question de Ch. Laffely et donne le détail de la composition des Fr. 19'000.- de la rubrique « Groupes de travail » et de la réduction de ce montant par rapport au budget 2005.

En ce qui concerne le montant indiqué dans le budget 2005, une part a été destinée aux ressources pédagogiques (paiement d'une partie de l'enquête Univox, intéressante pour les enseignants, et rétribution aux membres du CC qui composent des textes pour le SER).

Avec la création d'une CP, des économies se feront de ce côté-là, puisqu'un des mandats des membres est justement la rédaction de documents.

Sont compris également dans ce montant, Fr. 2'000.- pour le fonctionnement du délégué à J+E.

Elle souligne la volonté politique du CC/SER d'octroyer Fr. 1'500.- à chacun des GT ES et AAM.

Quant à CPA, le fonctionnement ne sera plus payé par le SER puisqu'il y aura auto-fonctionnement avec la Fondation.

Elle informe ensuite du projet du GT Archives SER qui travaille à la mise en valeur des archives. En 2006, les délégués devront se prononcer sur ce projet et, le cas échéant, cette décision se répercutera sur le budget 2007.

Dans le prolongement du code de déontologie, le GT Qualité école est né et un projet de document sera soumis à l'approbation des délégués en 2006, car ce document doit encore être peaufiné.

Le CC a également prévu le montant de Fr. 2'000.- pour le GT Statuts du SER. Ce montant est peut-être à réévaluer.

Sont prévus aussi Fr. 1'000.- pour la vérification des comptes (3 personnes viennent travailler un après-midi à Martigny et un souper leur est offert).

Tous ces postes mènent au total de Fr. 19'000.-.

**A. Bertholet (SPG)** demande si un calendrier a été établi pour que les manifestations SER ne se déroulent pas la même année (ARE et congrès, par ex.)

**M.-C. Tabin** assure qu'un tel document existe et qu'il a été distribué au CC/SER. A l'avenir, les journées organisées par les GT n'auront pas lieu la même année.

**Y. Froidevaux (SPV)** appelle à l'établissement d'un budget réaliste, ceci afin d'éviter des dépenses hors budget. En outre, allouer Fr. 1'500.- à chacun des GT ES et AAM, c'est se moquer du travail de ces GT.

**Il propose l'amendement suivant : Fr. 4'000.- de rallonge au budget.**

**C.-M. Ney (SPV)** suggère, pour une prochaine fois, que les explications aux éventuels dépassements de budget figurent dans la présentation des comptes, ce qui permettrait de limiter ce genre de longue discussion.

**J.-F. Kunzi** intervient en disant qu'il déduit des interventions des délégués qu'il manque au Comité SER une déclaration d'intention. **Il assure que le Comité SER y remédiera lors de sa première rencontre en 2006.**

**R. Meury (SEJ)** propose également un amendement : Fr. 10'000.- pour la semaine de la lecture.

**J.-E. Rastorfer** revient sur l'art. 34Dd) des statuts actuels du SER qui donne compétence au CC de décider de dépenses non inscrites dans le budget jusqu'à concurrence d'un dépassement de 5% de l'ensemble du budget et demande si cette disposition restera active dans les prochains statuts.

**La réponse du CC est clairement OUI.**

**Le président de l'AD** met les amendements au vote.

L'amendement de R. Meury, à savoir :

**Ajout au budget d'un montant de Fr. 10'000.- pour la Semaine romande de la lecture est accepté par 61 voix favorables, 5 non et 8 abstentions.**

L'amendement de Y. Froidevaux, à savoir :

**Supplément de Fr. 4'000.- de budget pour les GT ES et AAM est accepté par 62 voix favorables, 10 abstentions.**

### 10.3 Approbation des budgets

**A. Gagnebin** propose ensuite l'approbation des budgets :

**En tenant compte des amendements votés, le budget SER est accepté par 62 oui, 1 non, 7 abstentions.**

**Le budget Educateur est accepté par 64 voix favorables.**

**Le président de l'AD remercie J.-P.Chevalley.**

## 11. Elections, nominations

### 11.1 Comité SER

**Le président de l'AD** propose de nommer les membres du nouveau **Comité SER**.

<b>Association</b>	<b>Représentant</b>	<b>Suppléant</b>
AMCOFF	Rachel <b>Meyer-Bovet</b>	Ivan <b>Corminboeuf</b>
AVECO	Tristan <b>Mottet</b>	Laurent <b>Emery</b>
SAEN	Jean-François <b>Kunzi</b>	pas annoncé
SEJ	Samuel <b>Rohrbach</b>	Rémy <b>Meury</b>
SEJB	Francis <b>Baour</b>	Alain <b>Jobé</b>
SPFF	Marcel <b>Bulliard</b>	pas annoncé
SPG	Olivier <b>Baud</b>	pas annoncé
SPV	Jacques <b>Daniélou</b>	pas annoncé
SPVal	Jean-Claude <b>Savoy</b>	Grégoire <b>Jirillo</b>
Educateur	Georges <b>Pasquier</b>	Nicole <b>Rohrbach</b>

***Les membres du Comité SER sont nommés par acclamations.***

## 11.2 Commission pédagogique

**M.-C. Tabin** explique le fonctionnement et le mandat de cette nouvelle commission qui sera composée de 7 à 15 personnes. Elle informe que les membres des Commissions de degrés ainsi que les membres du CC/SER ont reçu une lettre les informant des changements de fonctionnement envisagés, avec les raisons qui les motivent, et leur demandant s'ils veulent s'investir dans la nouvelle Commission pédagogique. Tous n'ont pas encore répondu.

Les membres de cette future Commission pédagogique seront nommés par le Comité SER.

Quelques candidatures sont annoncées :

- Eliane **Carrel**, SPFF ;
- Angela **Migliaccio**, SEJ.

**J.-F. Wälchli (SEJB)** rappelle sa demande d'instaurer un lien entre les GT ES et AAM et la CP.

**M.-C. Tabin** suggère que les présidents des deux GT fassent partie de la CP, mais cette décision doit être prise par le nouveau Comité SER. Elle assure qu'elle veillera à ce que ce lien existe.

## 11.3 Commission de gestion

**M.-C. Tabin** donne des détails sur la tâche qui sera confiée à cette nouvelle commission composée de 3 personnes et des raisons qui ont motivé sa création.

Les personnes pressenties pour en faire partie ont oeuvré jusqu'ici au sein du Groupe Finances et ont donc les compétences requises. Il s'agit de :

- René **Marty**, SPFF
- Jean-Marc **Haller**, SPV
- Anne-Marie **Mesiano**, SPVal.

**L'AD approuve la composition de la Commission de gestion par acclamation.**

## 11.4 Bureau de l'AD

En 2006, Jean-François **Guillaume** (AVECO) prendra la présidence des AD.

Reste à nommer 2 vice-présidents qui doivent, selon le tournoi, provenir des Associations cantonales suivantes :

- **1<sup>er</sup> vice-président** (AMCOFF ou SPFF) :  
Proposition : Jean-Paul **Auberson** (SPFF), sous réserve d'une confirmation ;
- **2<sup>ème</sup> vice-président** (SEJ) :  
Proposition : Angela **Migliaccio**.

**L'AD approuve ces propositions par acclamations.**

## 11.5 Vérificateurs des comptes

**Le président de l'AD** informe que Marc **Schaller** arrive au terme de son mandat.

Officieront comme **vérificateurs des comptes 2005** :

- Proposition de la SPV : Yves **Froidevaux** (SPV) pour remplacer Jean-Marc Haller fraîchement nommé dans la Commission de gestion,
- Vincent **Bréchet** (SEJ),
- Jacques-André **Guillaume-Gentil** (SAEN).

Seront **suppléants** :

- Marie **Bertherin** (SPFF) qui a suppléé à J.-M. **Haller** cette année,
- Pierre **Lacomble** (AVECO).

Reste à nommer un 3<sup>ème</sup> **vérificateur suppléant** qui, selon le tournus, doit provenir du SEJB :

- Proposition du SEJB : Denis **Sauvain**.

**L'AD approuve les deux propositions par acclamations.**

## 12. Informations du CC/SER

### Manifeste pour une politique de formation efficace

Présentation par **M.-C. Tabin** :

Elle commente brièvement le document que les délégués ont reçu en relevant qu'une fois encore le CC/SER a dû se positionner sans pouvoir en référer aux délégués, ceci afin de faire bloc avec LCH face à la CDIP, notamment dans les déclarations aux médias. Il s'agissait pour les deux faitières de proposer cinq pistes d'améliorations concrètes du système éducatif suisse tout en veillant, pour le SER, à ce qu'elles respectent les valeurs pour lesquelles il se bat (3 axes définis en séminaire : professionnel, syndical et justice sociale).

Sans vouloir s'étendre sur le sujet, elle dit être à disposition pour tout complément d'information.

### Thèses SER sur l'intégration scolaire des élèves ayant des besoins particuliers

Présentation par **Georges Pasquier** :

Il regrette qu'une discussion sur un document de cette importance ne puisse avoir lieu aujourd'hui, mais rappelle qu'elle sera à l'OJ de la prochaine AD du printemps 2006. En effet, ces thèses travaillées en premier lieu par le GT ES et adoptées finalement le 02.09.2005 par le CC/SER seront utiles pour appuyer le débat des ARE 2006 centré autour d'une école la plus intégrative possible, sans filière.

**J.-F. Wälchli (SEJB)** s'interroge sur la manière de répondre aux exigences de formation continue en relation avec la formation de base actuelle.

**G. Pasquier** indique que le SER n'a pas de réponse pour l'instant, que les exigences en matière de formation sont actuellement au stade de chantier ouvert.

**J. Daniélou** intervient en soulignant que le SER se bat pour obtenir une exigence de niveau master pour l'ensemble des enseignants de la scolarité obligatoire et qu'il devrait donc, logiquement, militer pour une exigence post-master pour l'enseignement spécialisé.

**F. Baour** informe que ce point sera à l'OJ d'une prochaine séance de la Commission Reconnaissance des diplômes, dont il fait partie, et que celle-ci est régentée par la CDIP.

### Pétition sur la formation des enseignants

Présentation par **Francis Baour** :

Il annonce que cette pétition a été lancée le 18 novembre dernier, lors d'une conférence de presse du SER. Le SER a pris cette initiative pour contrer les décisions de la CDIP, notamment l'ouverture d'une nouvelle possibilité d'accès aux HEP exclusivement destinée aux enseignants de l'école enfantine, sans aucun examen d'équivalence de maturité. Il souligne que cette décision est dictée par une poignée de petits cantons alémaniques et que les responsables romands de l'instruction publique n'ont pas réussi à faire pencher la balance.

Des feuilles de pétition sont à la disposition des délégués. Il lance un appel pour la signature et la diffusion de ce document en relevant qu'il n'est pas destiné uniquement aux enseignants.

**E. Montagrín (SPV)** relève que cette pétition est mal accueillie auprès des collègues et que le SER devrait insister sur les raisons qui l'ont conduit à la lancer.

**M.-C. Tabin** informe qu'il y aura dans le prochain Educateur une explication sur les points qui coïncident et sur le statut salarial.

Le SER se doit de réagir pour ne pas laisser péjorer le statut matériel et professionnel des collègues. Il a choisi l'option de la pétition pour donner un signal fort à la CDIP. La position du SER concernant la formation inquiète et le SER doit travailler à l'expliquer. Le prochain pas dans cette démarche est de rencontrer les responsables des HEP pour les informer des intentions du SER qui ne veut nullement éliminer les HEP.

**J. Daniélou** insiste sur le fait que cette position a été prise par le CC/SER et qu'elle concerne toute l'école obligatoire. Il relève qu'il s'agit d'un combat pour être à la hauteur des enjeux fixés par ces mêmes politiques qui opèrent un retour en arrière pour raisons financières, alors que nombre d'études mettent en évidence l'importance des premiers degrés dans le développement de l'élève. Il invite tous les présents à militer pour atteindre 10'000 signatures au minimum.

Il ajoute que ce combat s'inscrit dans le combat d'une école plus juste et plus efficace qui a fait l'objet d'une résolution votée en AD en 2002.

**Ch. Berger** relève que la CIIP n'a pas de position officielle du même type que celle du SER. Il donne l'état des lieux actuel au niveau de la Romandie et relève, dans le texte de la pétition, quelques inexactitudes selon sa connaissance du dossier.

**Le président de l'AD** clôt le débat naissant afin de ne pas prendre trop de retard par rapport à l'horaire.

## 13. Structures de jour

### 13.1 Présentation de la position du CC/SER

Par **Jacques Daniélou** :

Il mentionne que l'historique qui a conduit le CC/SER à prendre rapidement position sur ce sujet est bien expliqué dans le dossier remis aux délégués.

Y figurent également : La position du CC/SER, celle de LCH, des extraits de revues professionnelles de l'enseignement et quelques extraits de journaux, ceci pour donner un aperçu de l'opinion de la société civile sur cette question.

Il souligne que l'initiative parlementaire est soutenue par l'ensemble des principaux partis politiques suisses, de droite comme de gauche, même si leurs motivations sont opposées.

Le fait qu'Avenir Suisse soit à l'origine de ce débat conforte le CC/SER dans son opinion qu'il s'agit d'une mesure visant à conduire à l'augmentation du taux d'exploitation des travailleurs (qui vraisemblablement devront travailler encore plus pour assurer le financement des structures proposées par Avenir Suisse).

Mais le SER peut-il lutter contre cela ? Contre l'évolution de la société ?

Cette évolution qui veut qu'aujourd'hui, pour assurer l'avenir d'une famille, les 2 parents doivent travailler et que de plus en plus d'enfants sont livrés à eux-mêmes avec les problèmes que cette situation induit.

C'est pourquoi, dans le seul intérêt des élèves, le CC/SER, plutôt que de partir en vaine lutte contre une machine déjà en marche, a choisi de mener sa réflexion et son combat sur la place de l'enseignant dans un système où l'école accueillerait les enfants toute la journée, voire davantage.

Il attire l'attention des délégués sur la position du CC/SER et la grille qui figure au verso (le SER soutient, le SER refuse).

**G. Pasquier** ajoute que le dossier du prochain Educateur (No 13/2005) sera consacré aux structures de jour.

## 13.2 Discussion

**Le président de l'AD** remercie J. Daniélou pour sa présentation et ouvre la discussion. Il propose de centrer d'abord le débat sur la 1<sup>ère</sup> page de la position du CC/SER.

**A. Surdez (SEJ)** demande à ce que, dans l'encadré, il soit ajouté que le financement incombe à l'économie.

**J. Daniélou** signale que cette demande est déjà partiellement prise en compte dans le texte en italique (...*, en collaboration avec le secteur privé, ...*) et qu'elle dépasse les compétences du SER, puisque ce texte émane des parlementaires.

**M.-C. Tabin** informe que ce texte n'est pas définitif, qu'il s'agit d'un projet, et qu'un parti politique propose déjà un amendement. Elle assure que le SER sera attentif à l'évolution de ce texte.

**L. Vité (SPG)** se dit gêné par le 1<sup>er</sup> paragraphe. Cet argument, émanant d'Avenir Suisse pour faire passer la pilule, ne devrait pas être repris par le SER, car, selon lui, il est méprisant et fait fi de tout le travail de collaboration effectué jusqu'ici par le personnel enseignant et tout le personnel parascolaire.

Il souhaiterait que le SER, dans sa position, commence par dire qu'il n'est pas dupe des intentions d'Avenir Suisse et qu'il fera de ces mauvaises intentions quelque chose de constructif.

**S. Jaquier (SPV)** souhaiterait qu'une distinction soit faite entre la mise en place de structures de jour, pour laquelle elle est d'accord, et l'horaire continu qui, selon elle, ne prend pas en compte les besoins de l'enfant.

Elle donne l'exemple d'une demande émanant de la population pour l'instauration de l'horaire continu, refusée par les enseignants. La Commune a alors mis sur pied des structures de jour. Le fonctionnement en a été assumé dans un premier temps par des bénévoles, puis, la Commune, devant l'ampleur de la responsabilité et du travail, a fait appel à des professionnels.

**A. Emery (SPVal)** fait part de sa propre expérience. Il enseigne dans une école qui pratique l'horaire continu à Vissoie. Il souligne les réels avantages que cela apporte dans la vie quotidienne de ses élèves qui voient leur temps libre considérablement accru. Il donne des informations sur la façon dont cela se déroule.

A la question d'**A. Migliaccio (SEJ)** de savoir qui s'occupe des enfants pendant la pause de midi, **A. Emery** répond que ce sont les enseignants qui acceptent de le faire (ils n'y sont pas obligés) et qu'ils sont rétribués pour ce travail.

**Ch. Laffely (SPV)** s'inquiète des besoins premiers de l'enfant en fonction de son environnement et d'autres paramètres à prendre en compte. Il demande s'il existe des garde-fous.

**J. Daniélou** répond qu'il existe des modèles et que d'autres sont à créer. Le fait que ce soit les communes qui veillent à la mise sur pied de ces structures laisse espérer, selon lui, qu'elles prendront en compte nombre de facteurs, notamment l'environnement.

Il précise que le modèle d'Avenir Suisse n'est pas celui qui prévaut, mais que l'on peut penser que les grandes entreprises suisses feront du lobbying pour que celui-là passe. Aux associations d'enseignants, de parents, aux personnes concernées de mettre des garde-fous !

**E. Montagrin, (SPV)** souligne l'importance de prendre en compte l'environnement. L'exemple de Vissoie (cas d'une vallée qui concentre toutes ses écoles dans un même établissement) ne peut pas s'appliquer tel quel aux villages isolés dont l'école

constitue l'âme du village. Une réflexion solide quant aux conséquences sur la survie de ces villages devrait être menée.

**J.-C. Savoy** informe que la loi cantonale valaisanne fixe très clairement le cadre par des normes très strictes. Il invite les délégués à consulter le site de l'Etat du Valais.

**J.-M. Nicolet (SPV)** revient à la page 1 de la position du CC/SER en soulignant qu'il est indispensable que les remarques critiques figurant en dessous de l'encadré soient mises en évidence et communiquées à la presse.

Il ne trouve pas ces réserves dans le communiqué de presse de LCH, ce qui lui donne l'impression que la faitière alémanique « marche à fond avec Avenir Suisse » et cela l'inquiète.

**U. Weber (LCH)** répond que la position de LCH est d'essayer de cadrer une proposition qui émane des politiques. LCH dit OUI à la possibilité offerte à la population, mais dit également clairement que ce n'est pas la tâche des enseignants de s'occuper des enfants à midi. Il ajoute qu'il est vrai que LCH ne prend pas ouvertement position sur les questions d'idéologie sous-jacentes, bien qu'il n'y soit pas indifférent.

**M.-C. Tabin** souligne que LCH et le SER partagent la même idéologie. Elle informe que le contenu du manifeste s'est construit parallèlement et avec LCH. Elle relève, en ce qui concerne les structures de jour, que le besoin social est plus fort du côté alémanique du fait, notamment, que l'école enfantine n'existe pas partout.

**G. Pasquier** précise que LCH et le SER ont d'abord travaillé sur le manifeste en réaction aux résultats de PISA 2003 et aux déclarations de la CDIP y relatives, et cela bien avant qu'Avenir Suisse ne sorte son papier.

**J. Daniélou** relève également que les positions de LCH et du SER se rejoignent. La seule différence est que le SER a adjoint un petit quelque chose sur l'état du monde et l'environnement.

**C. Vincent-Gatti (SPG)** s'inquiète du manque d'information quant aux moyens qui seront mis à disposition. Elle mentionne qu'à Genève, face aux demandes croissantes et de tout type, c'est de plus en plus aux enseignants d'intervenir.

En lien avec la pétition SER, elle se demande quelle formation est à envisager pour faire face à toutes ces demandes et craint que les moyens ne suivent pas et que les enseignants ne soient pas protégés.

**Y. Froidevaux (SPV)** souligne également l'importance de prendre en compte les besoins locaux lors de l'élaboration de tel ou tel modèle.

En ce qui concerne l'exemple de Vissoie, il estime dangereux pour l'image de la profession que des enseignants se portent volontaires pour s'occuper des enfants à midi, car cela sous-entend que le travail de l'enseignant n'est pas un travail à plein temps.

**E. Montagrin (SPV)** souhaite que soit supprimé dans la position du SER (paragraphe en dessous de l'encadré) le terme « du patronat » qui, selon lui, donne une image gauchiste aux lecteurs.

**A. Emery (SPVal)** précise que le cas de Vissoie correspond à un horaire bloc. Il y a rallongement du pensum, mais pas de dépassement de l'horaire.

**B. Rogéré Pignolet (AVECO)** fait part du choc culturel qu'elle a ressenti quand elle est arrivée de France en Valais. Pour elle, le fait de devoir surveiller la récréation dépassait les exigences de son travail.

**J. Daniélou** appuie la position d'Y. Froidevaux, à savoir que les enseignants travaillent à 100%. Selon lui, le danger relevé par son collègue vaudois est bien réel. Il faut faire attention à être conséquent et logique.

**J.-C. Savoy** intervient en disant qu'il ne s'agit pas de mettre en débat le cas de Vissoie. Il demande très sérieusement aux délégués de ne pas croire que le SER condamne le fait d'une heure de surveillance.

**Le président de l'AD** coupe court au débat en soulignant que tout le monde a bien compris que l'on doit tenir compte des particularités locales et propose de prendre le verso de la position CC/SER, point par point.

**P.-M. Rard (SPVal)** estime que le texte de l'alinéa est trop restrictif. Il propose les modifications suivantes : « Les cantons, **selon les situations**, veillent à ce que les communes... » et « La Confédération **doit** leur apporter son secours. ». En outre, il s'interroge sur le bien-fondé de cet ajout dans la Constitution fédérale.

**A. Gagnebin** fait remarquer que le SER n'est pas habilité à modifier le texte de l'initiative parlementaire, mais qu'il peut dire qu'il la soutient avec ces remarques.

**J.-E. Rastorfer** informe que, dans la Convention sur les droits de l'enfant que la Suisse a ratifié avec peine, il y a un article qui dit à peu près cela. Donc il y a obligation à ce que cela figure dans la Constitution.

**M. Delacour (SPV)** voit un danger au fait que les Communes aient l'obligation de construire ce genre de structures. Vu l'état des finances, il craint qu'elles aient recours à des solutions de bricole (utilisation des locaux scolaires et des enseignants).

**P. Métrailler (SPVal)** est d'avis que le SER doit refuser l'article constitutionnel en bloc en évoquant des raisons idéologiques. En outre, il estime que si l'économie (Avenir Suisse) crée des besoins, c'est à l'économie d'y répondre.

**A. Bertholet (SPG)** fait remarquer que la Confédération, signataire de la Convention, a tendance de plus en plus à reporter les responsabilités financières sur les Cantons et les Communes. Elle s'en inquiète.

**Y. Froidevaux (SPV)** ne partage pas l'avis de P. Métrailler. Selon lui, il est dangereux de laisser entièrement le champ libre à l'économie. Il juge préférable que le SER donne son accord quant à l'objectif, mais émette certaines conditions, à négocier pour se différencier des milieux patronaux.

**C. Bonzon (SPV)** n'est pas de cet avis. Elle estime que le SER doit refuser d'entrer en matière sur ce type de propositions et argumenter son refus.

Pour **L. Vité (SPG)** la position du CC/SER répond aux principales préoccupations évoquées par les délégués. Les barrières posées dans le document lui semblent très claires. Cependant il estime nécessaire de placer une inquiétude au niveau de la gestion financière du projet.

**J. Daniélou** met également en garde l'AD sur une non entrée en matière.

**B. Tisserand (SAEN)** pense qu'il faut voir dans cette initiative parlementaire une réponse aux besoins de la population : « Je suis une maman, je dois travailler, les structures répondent à mes besoins ».

Elle considère que cette initiative n'a rien à voir avec l'implication d'enseignants dans ces structures de jour.

**M. Capt (SPV)** s'interroge sur les raisons de la volonté du SER d'attribuer la responsabilité de l'organisation aux départements des affaires sociales.

**M.-C. Tabin** répond que c'est justement pour accentuer la distinction entre l'école (enseignement) d'une part, qui incombe aux départements de l'instruction publique et ce qui tourne autour de l'école (parascolaire) d'autre part. Cette distinction permettra de mieux défendre l'engagement des enseignants.

Elle précise ensuite l'enjeu politique du SER sur cette thématique : Cette initiative émane de parlementaires. Le train est déjà en marche que l'AD dise OUI ou NON. Le

SER et LCH peuvent agir sur le texte, intervenir au niveau des députés, mais d'un point de vue de professionnels de l'enseignement.  
Elle rappelle le thème des ARE 2004 : « Ecole publique, quel contrat social ? » en soulignant qu'il lui semble capital que les enseignants s'impliquent dans les affaires sociales.

Elle relève que le verso de la position du CC/SER (Le SER soutient, le SER refuse) donne bon nombre de réponses et d'assurances.

**B. Rogéré Pignolet (AVECO)** demande les raisons du refus de privatisation des structures d'encadrement.

**M.-C. Tabin** répond que cela s'inscrit dans le combat SER contre la privatisation de l'école. Toutefois, le SER n'exclut pas la possibilité que des mandataires privés effectuent des travaux pour la collectivité publique (structures de jour).

**B. Rogéré Pignolet (AVECO)** demande une organisation différente du document, à savoir que ce qui concerne les enseignants figure en première position.

**M.-C. Tabin** prend note de cette proposition.

### 13.3 Approbation

**Le président de l'AD** propose que l'AD se prononce sur la position du CC/SER en tenant compte de toutes les réserves qui ont été émises.

**La position du CC/SER sur les structures de jour est acceptée par 44 voix favorables, 12 défavorables et 6 abstentions, avec toutes les réserves émises par les délégués.**

## 14. Réponses aux éventuelles questions des délégué-e-s

Pas de questions formulées.

## 15. Divers

**J. Corboz** remercie l'AD d'avoir accepté la création de la Fondation CPA et précise que les membres du Conseil se tiennent à disposition des AC pour présenter leur travail.

Elle fait état ensuite de la situation catastrophique que vivent les enseignants congolais et demande l'accord de l'AD pour l'envoi d'un message de soutien aux syndicats enseignants de ce pays.

**Sa demande est acceptée par acclamations.**

En remerciant l'AD, **J. Corboz** indique encore qu'elle fait une collecte pour la FENECO, syndicat d'enseignants avec lequel CPA travaille.

**A. Gagnebin** salue l'arrivée du Conseiller municipal en charge de l'éducation, M. Patrick Caudoux, et lui souhaite la bienvenue.

### 15.1 Calendrier 2006

**A. Gagnebin** communique quelques dates importantes pour 2006 :

- AD du printemps : Mercredi après-midi 29 mars, en principe à Yverdon ;
- AD d'automne : Samedi 2 décembre, en Valais ;
- Assises romandes de l'éducation : Samedi 23 septembre, à Dorigny.

**Le président de l'AD** donne des indications d'intendance quant à la suite (visite guidée et repas au Landeron).

## **Remerciements**

**A. Gagnebin** clôt l'AD en remerciant :

- tous les participants, très chaleureusement, pour les débats de très haute tenue ;
- la Commune de la Neuveville et ses autorités pour la mise à disposition de la salle et l'apéritif offert ;
- le personnel communal qui a œuvré le matin-même à la remise en ordre de la salle, occupée la veille jusque tard dans la soirée ;
- le CC/SER, et plus particulièrement la présidente du SER, M.-C. Tabin;
- la secrétaire, N. Trincherio;
- les rédacteurs de l'Éducateur, G. Pasquier et N. Rohrbach.

**M.-C. Tabin** remercie **le président de l'AD**.

Les « anciens » membres du Comité central, sur suggestion de **J. Daniélou**, sont remerciés par des applaudissements nourris pour leur engagement passé et futur.

**Le président de l'AD** passe la parole à **M. P. Caudoux**. Celui-ci salue l'assemblée et donne succinctement quelques détails historiques concernant La Neuveville avant d'inviter les délégués à l'apéritif.

Le Président de l'AD  
Alain Gagnebin

Annexe : - liste des présences

*Prise de notes et rédaction du PV : N. Trincherio, secrétaire SER*